



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
3 décembre 2010
Français
Original: anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Trente-troisième session

Cancún, 30 novembre-4 décembre 2010

Point 16 a), b) et c) de l'ordre du jour

Questions administratives, financières et institutionnelles

États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2008-2009

Exécution du budget de l'exercice biennal 2010-2011

Examen périodique des fonctions et activités du secrétariat

Questions administratives, financières et institutionnelles

Projet de conclusions présenté par le Président

Additif

Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

L'Organe subsidiaire de mise en œuvre, à sa trente-troisième session, a décidé de recommander à la Conférence des Parties d'adopter à sa seizième session le projet de décision suivant:

Projet de décision -/CP.16

Questions administratives, financières et institutionnelles

La Conférence des Parties,

Rappelant la décision 12/CP.15, dans laquelle elle a approuvé le budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 et a prié le Secrétaire exécutif de lui faire rapport, à sa seizième session, sur les recettes et l'exécution du budget, et de proposer tout ajustement qu'il pourrait être nécessaire d'apporter au budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011,

Rappelant également le paragraphe 11 des procédures financières de la Conférence des Parties¹,

¹ Décision 15/CP.1, annexe I.

Ayant examiné les renseignements figurant dans les documents établis par le secrétariat sur les questions administratives, financières et institutionnelles²,

I. États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2008-2009

1. *Prend note* des états financiers vérifiés de l'exercice biennal 2008-2009, du rapport de vérification des comptes du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et des recommandations qui y sont formulées ainsi que des observations correspondantes du secrétariat;

2. *Exprime sa gratitude* à l'Organisation des Nations Unies, qui s'est chargée d'organiser la vérification des comptes de la Convention et a formulé à ce sujet des observations et des recommandations fort utiles;

3. *Demande instamment* au Secrétaire exécutif de donner suite aux recommandations des commissaires aux comptes, selon qu'il conviendra;

II. Exécution du budget de l'exercice biennal 2010-2011

4. *Prend note* du rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2010-2011 au 30 juin 2010 et de l'état actualisé au 15 novembre 2010 des contributions aux fonds d'affectation spéciale administrés par le secrétariat;

5. *Exprime sa gratitude* aux Parties qui ont acquitté ponctuellement leurs contributions au budget de base;

6. *Engage* les Parties qui n'ont pas acquitté leurs contributions au budget de base à le faire sans retard, sachant que, conformément aux procédures financières de la Conférence des Parties, les contributions sont exigibles le 1^{er} janvier de chaque année;

7. *Exprime sa gratitude* aux Parties pour les contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention et au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires, en particulier pour les contributions généreuses aux travaux du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention;

8. *Demande instamment* aux Parties de continuer à contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention afin d'assurer la participation la plus large possible aux négociations prévues en 2011, ainsi qu'au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires;

9. *Exprime de nouveau sa gratitude* au Gouvernement allemand pour sa contribution volontaire annuelle de 766 938 euros au budget de base et pour la contribution spéciale de 1 789 522 euros qu'il verse en tant que Gouvernement du pays hôte au secrétariat de Bonn;

² FCCC/SBI/2010/13, FCCC/SBI/2010/14 et Add.1 et 2, FCCC/SBI/2010/INF.5/Rev.1 et FCCC/SBI/2010/INF.9.

III. Examen périodique des fonctions et activités du secrétariat

10. *Prend note* des renseignements relatifs aux fonctions et activités du secrétariat qui figurent dans les documents pertinents, en particulier dans le document FCCC/SBI/2009/11;

11. *Convient* que l'Organe subsidiaire de mise en œuvre devrait examiner cette question à sa trente-cinquième session, conformément à la décision qu'il a prise à sa vingt et unième session de continuer à l'examiner chaque année³;

IV. Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013

12. *Prie* le Secrétaire exécutif de soumettre à l'examen de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, à sa trente-quatrième session, un projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013;

13. *Prie également* le Secrétaire exécutif d'élaborer, lorsqu'il établira le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, un budget conditionnel pour financer les services de conférence, au cas où cela se révélerait nécessaire à la lumière des décisions prises par l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session;

14. *Demande* à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre de recommander, à sa trente-quatrième session, un projet de budget-programme pour adoption par la Conférence des Parties à sa dix-septième session, et par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa septième session;

15. *Demande également* à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre d'autoriser le Secrétaire exécutif à notifier aux Parties le montant indicatif de leurs contributions pour 2012 sur la base du budget recommandé.

³ FCCC/SBI/2004/19, par. 105.